

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mars 2009

L'an deux mille neuf, le 13 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire

Madame & 3.

Messieurs : DURAND Thierry- MAIGROT Joëlle- PIERRE Bernard, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : FLIELLER Catherine- FLORIOT Sylvain- FREBY Pierre Jean- GANIEZ Mireille- LAURENT Anne Françoise- MACHARD Michel- ROYER Henry- SOUHAIT Pierre

ETAIENT ABSENTS :

Madame Marie Agnès BOUCHAIN a donné pouvoir à Monsieur Sylvain FLORIOT, excusée

Madame Marie-Francine FAUCHON a donné pouvoir à Madame Joëlle MAIGROT, excusée

Absent à l'ouverture de la séance, Monsieur Thierry BERTRAND est arrivé à 21h15.

SECRETAIRE : Madame Anne Françoise LAURENT

Date de convocation : le 04 mars 2009

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 19 février 2009, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Compte Administratif 2008 : Budget Général et Budgets annexes
- Affectation du résultat 2008 : Budget Général et Budgets annexes
- Compte de Gestion 2008 : Budget Général et Budgets annexes
- Demande d'attribution du FCTVA en 2009

Informations

- ❖ Réflexion sur les choix budgétaires 2009

Questions diverses

12-2009- Compte Administratif 2008 : Budget Général et Budgets annexes

- 12-1-2009: Compte administratif 2008 - Budget annexe - EAU

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 et les délibérations modificatives de l'exercice 2008

A l'unanimité (Mr Raynald MAGNIEN, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote)

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif : lequel peut se résumer ainsi

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent		24 141.97		5 796.35
Affectation du résultat				
<i>Opérations de l'exercice 2008</i>				
Mandats	26 803.66		24 643.08	
Titres (hors 1068)		35 350.89		20 009.25
Résultat à la clôture de l'exercice		32 689.20		1 162.52
Reste à réaliser				
Résultat cumulé		32 689.20		1 162.52

2°) - ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

- 12-2-2009 : Compte administratif 2008 - Budget annexe - ASSAINISSEMENT

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 et les délibérations modificatives de l'exercice 2008

A l'unanimité (Mr Raynald MAGNIEN, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote)

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif : lequel peut se résumer ainsi

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent	6 263.23			12 950.46
Affectation du résultat				
<i>Opérations de l'exercice 2008</i>				
Mandats	46 461.28		17 497.81	
Titres (hors 1068)		56 241.53		26 616.05
Résultat à la clôture de l'exercice		3 517.02		22 068.70
Reste à réaliser				
Résultat cumulé		3 517.02		22 068.70

2°) - ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A ce stade de la séance, Monsieur Thierry BERTRAND est venu rejoindre ses collègues Conseillers Municipaux (21 h 15)

• **12-3-2009: Compte administratif 2008 - Budget annexe - SITE D'ASPERSION**

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 et les délibérations modificatives de l'exercice 2008

A l'unanimité (Mr Raynald MAGNIEN, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote)

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif : lequel peut se résumer ainsi

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent		22 914.37		
Affectation du résultat				
<i>Opération de l'exercice 2008</i>				
Mandats	18 170.78			
Titres		36 259.80		
Résultat à la clôture de l'exercice		41 003.39		
Reste à réaliser				
Résultat cumulé		41 003.39		

2°) - ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

• **12-4-2009: Compte administratif 2008 - Budget annexe - FORET**

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 et les délibérations modificatives de l'exercice 2008

A l'unanimité (Mr Raynald MAGNIEN, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote)

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif : lequel peut se résumer ainsi

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent			103 774.00	
Affectation du résultat				47 779.47
<i>Opérations de l'exercice 2008</i>				
Mandats	66 260.79		46 364.06	
Titres (hors 1068)		278 928.67		13 564.24
Résultat à la clôture de l'exercice		212 667.88	88 794.35	
Reste à réaliser			68 557.41	22 000.00
Résultat cumulé		212 667.88	135 351.76	

2°) - RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

3°) ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

• **12-5-2009- Compte administratif 2008 - BUDGET GENERAL**

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 et les délibérations modificatives de l'exercice 2008

A l'unanimité des votants (Mr Raynald MAGNIEN, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote)

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif : lequel peut se résumer ainsi

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent		103 990.14		183 107.50
Affectation du résultat				
<i>Opération de l'exercice 2008</i>				
Mandats	853 266.40		535 326.73	
Titres (hors 1068)		845 061.67		412 480.14
Résultat à la clôture de l'exercice			60 260.91	
Reste à réaliser			93 992.70	61 694.00
Résultat cumulé		95 785.41		27 962.21

2°) - RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

3°) - ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

13-2009- Affectation du résultat 2008 : Budget Général et Budgets annexes

• **13-1-2009-Affectation des résultats de 2008 - Budget annexe EAU**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 32 689.20 €

➤ DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Résultat de l'exercice 2008 8 547.23 €

Résultats antérieurs 24 141.97 €

Résultat à affecter : 32 689.20 €

Solde d'exécution de la section d'investissement

Solde d'exécution cumulé d'investissement

R 001 (excédent de financement) 1 162.52 €

Besoin de financement €

AFFECTATION :

Affectation en réserves R 1068 en investissement 0.00 €

Report en investissement R 001 1 162.52 €

Report en exploitation R 002 32 689.20 €

• 13-2-2009- Affectation des résultats de 2008 - Budget annexe - ASSAINISSEMENT

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 3 517.02 €

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

<u>Résultat de l'exercice 2008</u>	9 780.25 €
<u>Résultats antérieurs</u>	- 6 263.23 €
<u>Résultat à affecter :</u>	<u>3 517.02 €</u>

Solde d'exécution de la section d'investissement

<u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	
R 001 (Excédent de financement)	22 068.70 €

Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
--	--------

AFFECTATION :

Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
Report en investissement R 001	<u>22 068.70 €</u>
Report en exploitation R 002	<u>3 517.02 €</u>

• 13-3-2009-Affectation des résultats de 2008 - Budget annexe SITE D'ASPERSION

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 41 003.39 €

➤ DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Résultat de l'exercice 2008	18 089.02 €
<u>Résultats antérieurs</u>	22 914.37 €
<u>Résultat à affecter :</u>	<u>41 003.39€</u>

Solde d'exécution de la section d'investissement	0.00 €
---	---------------

<u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0.00 €

<u>Besoin de financement</u>	0.00 €
-------------------------------------	---------------

AFFECTATION

Affectation en réserves R 1068	
Report en exploitation R 002	<u>41 003.39 €</u>

- **13-4-2009-Affectation des résultats de 2008 - Budget annexe FORET**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 212 667.88 €

➤ DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Résultat de l'exercice 2008	212 667.88 €
Résultats antérieurs	-
<u>Résultat à affecter :</u>	<u>212 667.88 €</u>

Solde d'exécution de la section d'investissement

Solde d'exécution cumulé d'investissement

D 001 (Besoin de financement) -88 794.35 €

Solde des restes à réaliser d'investissement -48 557.41 €

Besoin de financement **135 351.76 €**

AFFECTATION

Affectation en réserves R 1068 en investissement 135 351.76 €

Report en exploitation R 002 77 316.12 €

- **13-5-2009- Affectation des résultats de 2008 - BUDGET GENERAL**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 95 785.41 €

➤ DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

<u>Résultat de 2008</u>	- 8 204.73 €
<u>Résultats antérieurs</u>	103 990.14 €
<u>Résultat à affecter :</u>	<u>95 785.41 €</u>

Solde d'exécution de la section d'investissement

Solde d'exécution cumulé d'investissement

R 001 (excédent de financement) 60 260.91 €

Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement -32 298.70 €

Excédent de financement **27 962.21 €**

AFFECTATION :

Affectation en réserves R 1068 en investissement 0 €

Report en investissement R 001 60 260.91 €

Report en exploitation R 002 95 785.41 €

14-2009- Compte de Gestion 2008 : Budget Général et Budgets annexes

• 14-1-2009 : Compte de Gestion 2008 - budget général

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2008 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2008,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

* DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2008, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

• 14-2-2009: Compte de Gestion 2008 - budget annexe FORET

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2008 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2008,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

* DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2008, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **14-3-2009: Compte de Gestion 2008 – budget annexe ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2008 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2008,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

* DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2008, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **14-4-2009: Compte de Gestion 2008 – budget annexe EAU**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2008 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2008,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

* DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2008, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

• **14-5-2009: Compte de Gestion 2008 – budget annexe SITE D'ASPERSION**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2008 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2008,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

* DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2008, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

15-2009- Demande d'attribution du FCTVA en 2009

En application des dispositions de l'article 1^{er} de la loi de finances rectificatives pour 2009, codifiées à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales, pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1615-6 ,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfecture constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Ayant entendu l'exposé de Madame Joëlle MAIGROT, Adjoint et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 645 485 € ;
- DECIDE d'inscrire au budget de la commune 837 332 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 30% par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;
- AUTORISE le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Informations diverses.

Monsieur le Maire et Madame Joëlle MAIGROT présentent au Conseil les principales orientations budgétaires de 2009.

La capacité d'investissement du budget eau est de 200 000 €, du budget assainissement de 30 500 €, du budget site d'aspersion de 20 000 € et du budget forêt de 135 000 €.

Après avoir positionné les crédits de report ainsi que les engagements pris par la commune, la capacité d'investissement du budget général est de 457 735 €.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'augmenter en 2009 les 4 taxes directes locales au minimum de l'inflation.

Les priorités pour le Conseil Municipal sont : l'implantation de la Maison de retraite/Episome ainsi que la création d'un lotissement communal.

Questions diverses.

Monsieur Jean Eric THIEBAUT souhaite refaire le revêtement de la cour du couvent, devant sa propriété. La commune envisage d'acquérir pour l'euro symbolique les parcelles cadastrées section AC n° 109 et 110.

Les transactions sont en cours, l'aménagement pourrait être envisagé courant 2010.

La Commune a-t-elle un projet d'aménagement et si oui, aura-t-elle à passer des réseaux à cet endroit ?

Monsieur THIEBAUT souhaite également réhabiliter une écurie afin d'y créer un gîte : la Commune amènera-t-elle les réseaux en limite de propriété ?

La question sera étudiée sur demande écrite de Monsieur THIEBAUT, et en fonction du P.L.U.

Plus de questions diverses.

La séance est levée à 1h00.